

Le Cercle d'Escrime de Geispolsheim
et la
Ligue Régionale Escrime Grand Est
vous invitent à

I'Épreuve Régionale 2
M15 - M17 - M20 - Séniors
Epée
Homme / Dame
Individuel

Samedi 31 janvier et Dimanche 1^{er} février 2026

Contact : AUFRERE Marjorie

Courriel : ceg@escrime-geis.fr

Téléphone : +33 (0)6 23 76 09 80

LIEU DE LA COMPÉTITION

Salle d'Armes du CEG
Centre Sportif
M84
67118 Geispolsheim

Sortie autoroute M353, direction rocade sud

La salle d'Armes est située au centre sportif de Geispolsheim Village

Voir plan à la fin de la note

CATÉGORIES

L'épreuve régionale est ouverte aux tireurs du Grand Est uniquement pour les M13 surclassés et M15 et aux tireurs français et étrangers pour les M17 - M20 et Séniors.

HORAIRES

Samedi 31 janvier 2026			
Catégorie	APPEL	SCRATCH	DÉBUT
M15 Hommes / Dames	10h00	10h30	11h00
M20 Hommes / Dames	12h00	12h30	13h00

La salle d'armes sera ouverte dès 9h00.

Dimanche 1er février 2026			
Catégorie	APPEL	SCRATCH	DÉBUT
M17 Hommes / Dames	08h00	08h30	09h00
Sénior Hommes	10h00	10h30	11h00
Sénior Dames	12h30	13h00	13h30

La salle d'armes sera ouverte dès 7h00.

FORMULES DE LA COMPÉTITION

Conformément au règlement sportif de la saison (Règlement FFE et LREGE)

Formule :

- 1 tour de poules, avec décalage par club, sans éliminé.
- Tableau d'élimination directe, sans repêchage.

Le directoire technique se réserve le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants.

ARBITRAGE, RÈGLEMENT ET DIRECTOIRE TECHNIQUE

Arbitrage

Selon le règlement de la CRA.

Un arbitre à partir de 4 tireurs engagés, 2 arbitres à partir de 9 tireurs engagés.

Le calcul du nombre de tireurs se fait par journée de compétition.

Niveau d'arbitrage requis de « Formation Régionale » ou « Départemental » après accord de la Présidente de la CRA et le CTS.

Les clubs devront mettre l'arbitre à disposition de l'organisateur du début à la fin de la compétition.

Règlement

L'accès aux abords des pistes est **strictement réservé aux organisateurs, aux compétiteurs, aux arbitres et aux coachs de club**. Les accompagnateurs et spectateurs devront rester dans les tribunes ou dans les espaces prévus à cet effet.

Les équipements, armes et tenues, doivent être conformes aux normes de la F.F.E. en vigueur pour la catégorie concernée.

Directoire Technique

Il sera composé sur place avant le début de la compétition et sera chargé de trancher tout litige le jour de l'épreuve. Il pourra être amené à prendre toute décision utile en conformité avec les règlements F.I.E, F.F.E et LREGE pour le bon déroulement de la compétition.

RESTAURATION

Une buvette sera ouverte dès le matin et pendant toute la durée des épreuves.

ENGAGEMENTS

Les engagements pour les **épreuves individuelles** se font par **les clubs** sur l'extranet de la FFE avant le **mercredi 21 janvier 2026, 23h59**.

Les **droits d'engagement** sont de :

- **10€** pour les M15.
- **15€** pour les M17 - M20 - Séniors.

Le règlement du (ou des) engagement(s) doit être fait sur :

Lien réduit	QR Code
urlr.me/4d5jGC	

En cas d'absence de tireurs - sauf cas de force majeure - il sera obligatoire de payer les frais d'engagement afin d'éviter de pénaliser les clubs organisateurs. La LREGE récupérera auprès du club du tireur les frais d'engagement après un état fait par le club organisateur qui en fera la démarche.

Rappel du règlement en cas de hors délai :

L'extranet restera ouvert jusqu'au lundi 23h59 précédent la compétition afin de simplifier l'inscription des retardataires.

Au-delà de la clôture des engagements, il sera possible d'engager un(e) tireur(se) ou une équipe en s'acquittant d'un montant de 3 fois le droit d'engagement au plus tard le jeudi à 23h59 précédent la compétition. Aucune demande d'inscription ne sera possible au-delà de ce délai.

La somme totale du ou des engagement(s) devra être réglée au LREGE selon les modalités précisées dans les notes d'organisation au plus tard le jeudi à 23h59 précédent la compétition. Aucune inscription ne sera prise en compte si le règlement n'est pas effectué. La LREGE reversera au club organisateur le montant des engagements hors délai.

En cas d'engagement hors délai, le règlement doit être fait sur :

Lien réduit	QR Code
https://tinyurl.com/hdlrege	

L'engagement hors délais ne sera accepté qu'à réception de cette confirmation de paiement.

Les tireurs inscrits hors délais qui ont payé leur engagement majoré sur HelloAsso présenteront leur billet au moment du pointage. Ils n'auront pas à payer leur engagement sur place.

Si cette procédure n'est pas respectée et que des tireurs non engagés apparaissent malgré tout dans les résultats, ceux-ci seront supprimés des résultats et n'auront pas leurs points aux différents classements.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Aucun affichage des poules / classements de poules / tableaux et résultats ne sera effectué durant les compétitions.

Toutes les informations sur le déroulement des épreuves seront disponibles ici :

- www.escrime-info.com : Page résultats, puis Rechercher un résultat ou un tireur
- ou www.escrime-info.com/gregxml/Greg/BD/
- ou



Faire la recherche avec comme libellé « ER2 » et lieu « Geispo »

HÉBERGEMENT

Holiday Inn Express Strasbourg Sud

▷ : 5 Rue de l'III,
67118 Geispolsheim
· : 03 88 66 21 56

Campanile Strasbourg Sud

▷ : 20 Rue de l'III,
67118 Geispolsheim
· : 03 88 66 74 77

Ibis Budget Strasbourg Sud

▷ : 10 Rue de l'III,
67118 Geispolsheim
· : 03 90 40 07 68

Ibis Budget

▷ : 15 rue Ferdinand Braun,
67540 Ostwald
· : 0 892 68 32 14

B&B HOTEL Strasbourg Sud Ostwald

▷ : 11 rue Ferdinand Braun,
67540 Ostwald
· : 0 892 70 75 64

B&B HOTEL Strasbourg Sud Geispolsheim

▷ : Rue du 23 novembre,
67118 Geispolsheim
· : 0 892 70 75 64

ACCÈS

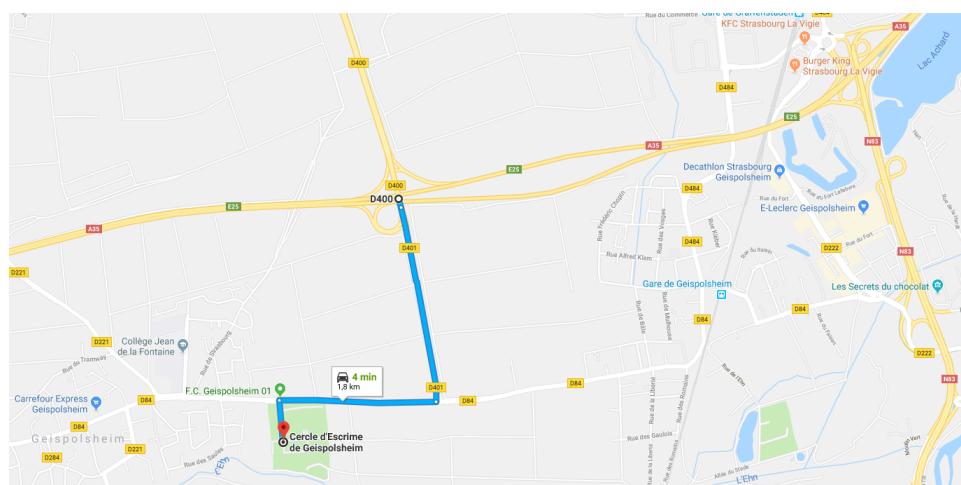
CERCLE D'ESCRIME DE GEISPOLSHEIM - CEG

Coordonnées GPS : 48° 30' 54.239" - 7° 39' 29.455"



Sortie autoroute M353, rocade sud, direction Geispolsheim-Village

Vous trouverez la salle derrière les terrains de foot,
à l'entrée de Geispolsheim, au rond-point.



Fin du Document